

Formation 2

ANALYSE DU BILAN SOCIAL ET DES AUTRES BASES DE DONNEES RH

Une formation pour s'armer d'arguments dans le cadre des prérogatives sociales des représentants du personnel.

Cette formation est dispensée sur 1 ou 2 jours.

Objectif de cette formation

- ▶ La complexité des organisations et des informations disponibles peuvent amener à diverses interprétations.
- ▶ Notre objectif est de :
 1. Faire le lien entre l'économique et le social. Vous permettre de comprendre quelle est la stratégie de votre entreprise en matière d'emploi et quels sont les risques à court terme.
 2. Vous familiariser avec les sources d'information RH.
 3. Vous donner des points de repère et des clés de lecture.

Programme de la formation

- ▶ Quelles sont les sources d'informations et comment les utiliser ?
 1. Le bilan social.
 2. La Base de Données Economiques et Sociales.
 3. Le fichier du personnel.
 4. Les autres documents.

► Savoir exploiter ces différentes informations pour construire son argumentaire.

1. Savoir apprécier l'évolution de l'emploi.
 - Du bilan social au fichier du personnel : des informations qui se complètent.
 - L'importance de rentrer dans le détail des services et des catégories professionnelles pour être pertinent.
 - Mesurer les évolutions matière d'emploi notamment au regard des entrées et des sorties de personnel.
2. Mesurer l'évolution du recours au personnel extérieur.
 - Intérimaires.
 - Sous-traitants.
 - Quelles sont les différentes stratégies employeurs ?
3. Comment se structure les rémunérations dans l'entreprise ? Quelles stratégies en matière d'augmentation salariale ?
 - Les points de repère donnés par la comptabilité et le bilan social.
 - Comment traiter et exploiter le fichier du personnel pour répondre à vos interrogations ?
5. Quels sont les indicateurs disponibles pour mesurer les conditions de travail, notamment en matière d'accidentologie et d'absentéisme ?
6. Comment suivre et exploiter les données concernant la formation ?

► Rôles et moyens des représentants du personnel.

1. Communication du projet de bilan social.
2. Les sanctions en cas de défaut dans la procédure.
3. Consultations du CSE.
4. Les experts du CSE.

Selon vos attentes, nous pouvons personnaliser ce programme :

- En approfondissant certains des sujets précités.
- En choisissant de ne pas aborder des thèmes qui ne répondent pas à vos besoins.

Vos interlocuteurs

DAPHNE LECOINTRE
06 38 45 55 12
daphne.lecointre@pnlconseil.fr

JULIEN PICARD
07 81 81 06 29
julien.picard@pnlconseil.fr